



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
N°26/015  
Direction territoriale du Havre**

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au Nord du hangar n° 46, Chaussée Pondichéry, sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 6194 et en vue de l'implantation d'une activité de stockage de remorques et de tracteurs Poids-Lourds.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société TRANSPORTS BERTIN dont le siège social est situé Zone Artisanale de l'Aumelle 35150 BRIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro SIREN 882 900 491, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société TRANSPORTS BERTIN ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 26-025 portant sur la dépendance susvisée le 3 avril 2026.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain revêtu d'une superficie de 590 m<sup>2</sup> située au Nord du hangar n° 46, Chaussée Pondichéry, destinée à être utilisée pour le stockage de remorques et de tracteurs Poids-Lourds.

Durée de la convention : Trois (3) ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2026.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 26-025 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@haropaport.com](mailto:clientzip@haropaport.com)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.